

DEMANDE DE RACCORDEMENT

VU l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, relatif à la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif (PFAC) qui fixe cette participation à 80% au maximum du coût de la fourniture et de la pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ;

VU la délibération n° 2019-71 du Conseil de Communauté fixant le tarif de la PFAC à **2 500.00 €** ;

VU la délibération n° 2018-63 du Conseil de Communauté relatif au remboursement du coût des travaux de branchement au réseau d'Assainissement collectif réalisés **au-delà des 5 premiers mètres** sous la voie publique, conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique.

VU l'article L 1331- 4 du Code de la Santé Publique qui indique que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires. La collectivité en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

NOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE :

VILLE..... **CODE POSTAL**

TELEPHONE :..... **MOBILE** :.....

COURRIEL :

AGISSANT POUR LE COMPTE DE (si différent du demandeur) :

Commune :

N° Permis de construire :

Parcelle :

Adresse du branchement

DEMANDE DEVIS POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENT :

⇒ Veuillez joindre :
- plan d'implantation du regard de branchement
- fil d'eau (profondeur) du regard de branchement

A, le
(Signature)